

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**Délégation Générale (TAAZOUR) à la Solidarité Nationale et à la Lutte
Contre l'Exclusion**



**AVIS DE PREQUALIFICATION
AAOI (Clé-en-main) N°009/CPMP/TAAZOUR/2025**

Préambule :

Le processus de préqualification initial, lancé par Taazour en date du 25 JUIN 202 n'a pas permis de constituer la liste minimale de trois candidats exigés par le DAOI, n'ayant abouti qu'à la préqualification d'un seul soumissionnaire, **COVAP/MARCEAU7**, alors que le DAOI exige un minimum de trois candidats. C'est dans ce cadre que le présent avis a pour objectif de rechercher d'autres candidats afin de compléter la liste

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés actualisé paru dans les sites de portail des marchés publics (marchespublics.gov.mr) ; taazour.mr ; beta.mr ; le 19 juin 2025.
2. La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR) a obtenu un financement de l'État pour assurer les paiements relatifs à la réalisation, en clé en main, des travaux de construction et d'implantation d'infrastructures de production, valorisation et commercialisation des filières animales (lait, viandes rouges, aviculture) en Mauritanie.
3. **TAAZOUR** sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles (entité seule ou groupement d'entités) et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux mentionnés au point précédent.
4. Le présent appel d'offres est un Appel d'Offres International Ouvert (AOI).
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier de pré-qualification
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du :
Président de la Commission de Passation des Marchés de TAAZOUR,
Lot 105 –ilot B Nord – TVZ, en face du Guichet unique, Nouakchott – Mauritanie
Numéro de téléphone : +222 46 43 57 23
Adresse électronique : hahmedou2000@yahoo.com
7. Les exigences en matière de qualification sont :

➤ Situation et performance financières

a) Le candidat doit démontrer qu'il dispose d'avoirs liquides, ou qu'il a accès à des actifs non grevés, des lignes de crédit ou d'autres ressources financières (autres que l'éventuelle avance de démarrage), pour un montant suffisant afin de couvrir les besoins de trésorerie liés à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres, à hauteur de **de Trois Cents Millions Ouguiyas (300 000 000 MRU)**, nets de ses autres engagements.

b) Le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins **deux milliards d'ouguiyas (2 000 000 000 MRU)**, calculé comme suit: total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des cinq (05) dernières années, divisé par cinq (5).

c) Le candidat doit fournir les états financiers certifiés pour les cinq (05) derniers exercices (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024). Si la réglementation de son pays ne requiert pas de certification, il peut fournir d'autres états financiers acceptables par TAAZOUR. Ces documents doivent démontrer la solidité de sa situation financière actuelle ainsi que sa rentabilité à long terme.

➤ Capacité technique

d) Le candidat doit démontrer, à travers des preuves telles que des attestations de bonne exécution, qu'il dispose d'une expérience générale de construction d'ouvrages destinés à l'élevage, à titre d'entrepreneur, de membre de groupement, de sous-traitant ou d'ensemblier, au cours des Dix (10) dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2015,

e) Le candidat devra justifier d'avoir exécuté avec succès, au cours des dix (10) dernières années, au moins deux (2) projets de nature et de complexité similaires.

Seront considérés comme projets similaires les marchés de construction de complexes agro-pastoraux réalisés au cours de cette même période, dont le montant total est au moins égal à un milliard d'ouguiyas (1 000 000 000 MRU), et dont le taux d'exécution est au minimum de 80 %, attesté par un maître d'ouvrage ou un organisme contractant.

Les projets présentés doivent intégrer au moins quatre (4) infrastructures de nature comparable à celles listées ci-dessous :

- Centres de collecte de lait ou de produits agricoles ;
- Étables ou hangars d'élevage (bovins, ovins, aviculture) ;
- Centres ou postes vétérinaires avec zones de soins et espaces de stockage de médicaments;
- Magasins ou entrepôts de stockage (intrants, fourrage, matériel) ;
- Parcs de vaccination, forages, systèmes d'énergie solaire, etc. ;
- Construction d'abattoirs ;
- Construction d'aires d'abattage ;
- Aménagement de zones fourragères collectives.

f) Certifications requises pour le candidat

• **Pour les soumissionnaires nationaux :**

Les attestations semestrielles suivantes, en cours de validité, justifiant leur conformité à la législation et à la réglementation en vigueur :

- Attestation de la CNSS ;
- Attestation des Impôts.

• **Pour les soumissionnaires étrangers :**

- Attestation de non-faillite ;
- Inscription au registre du commerce.

• **Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra également fournir les certificats suivants :**

- ISO 9001 (Gestion de la qualité) ;
- ISO 14001 (Gestion environnementale) ;
- ISO 45001 (Santé et sécurité au travail).

g) Les candidats qui répondent aux critères de qualification ci-dessus seront notés comme suit :

Ne seront pris en compte pour la notation que les marchés réalisés de manière satisfaisante, dépassant le nombre spécifié dans le point e)

Barème de notation :

Soit N le nombre de marchés similaires exécutés de manière satisfaisante conformément aux indications de la clause 4.2 a) de la Section III]	<i>[N>= 6 marchés]</i>	<i>[N=5 marchés]</i>	<i>[N=4 marchés]</i>	<i>[N=3 marchés]</i>	<i>[N=2 marchés]</i>
Note N (en points)	<i>[100]</i>	<i>[80]</i>	<i>[60]</i>	<i>[40]</i>	<i>[0]</i>

Seuls les marchés dûment justifiés par des preuves documentaires notamment les attestations de bonne exécution et les copies des contrats correspondants seront pris en compte lors de l'évaluation de la qualification.

Les candidats seront classés sur la base de la note N obtenue.

Le Maître d'Ouvrage a l'intention de sélectionner, à sa seule discrétion, au minimum les trois (3) premiers candidats et au maximum les six (6) premiers candidats.

NB : Dans le cas où le nombre de candidats qui ont une note égale à 100 points est supérieur à six (6), le Maître d'ouvrage pourra utiliser un ou plusieurs critères objectifs notamment la connaissance de la région, le nombre global des marchés spécifiques le plus élevés, L'envergure des missions présentées, La spécificité des missions présentées, la nationalité s'il s'agit d'un Mauritanien ou la participation des mauritaniens dans le groupement.

8. Les offres devront être rédigées en langue **française** et devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le **Lundi 03 Novembre 2025 à 12H00, heure locale**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et

simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes :

**Commission de Passation des Marchés de TAAZOUR,
Lot 105 –ilot B Nord – TVZ, en face du Guichet unique, Nouakchott - Mauritanie
Hall de Réception**

9. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis à la :

**Commission de Passation des Marchés de TAAZOUR,
Lot 105 –ilot B Nord – TVZ, en face du Guichet unique, Nouakchott – Mauritanie
Hall de Réception**

10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Quatre Vingt Dis (90) jours calendaires**, à compter de la date limite de dépôt des offres.
11. Le contrat sera un marché « Clé en Main ». L'Entrepreneur aura la responsabilité de ce qui suit :
- La conception, ainsi que toutes les études techniques relatives au projet;
 - L'exécution des travaux ;
 - La mise en œuvre d'une stratégie de sortie : vers l'autonomie complète des bénéficiaires **Gestion / Transfert:**

L'attributaire sera responsable de la mise en œuvre d'une stratégie de sortie progressive, visant à garantir la durabilité des actions engagées et à renforcer les capacités des bénéficiaires en vue d'une gestion autonome des activités. Cette transition s'articulera autour des étapes suivantes :

- **Année 1** : gestion directe assurée par l'équipe de l'attributaire, avec un encadrement rapproché et un transfert initial de compétences ;
 - **Année 2** : cogestion entre l'équipe de l'attributaire et les coopératives ou organisations locales, dans une logique d'accompagnement et de responsabilisation progressive ;
 - **Année 3** : gestion autonome par les bénéficiaires, avec un appui ponctuel si nécessaire, et la réalisation d'une évaluation finale de l'autonomie acquise.
- La mise en place des mécanismes de pérennisation

L'attributaire sera chargé d'assurer la continuité des actions au-delà de la durée d'intervention du projet, il devra mettre en œuvre les mécanismes de pérennisation suivants :

- Assurer, par ses propres moyens et ressources, la maintenance des infrastructures et des équipements pendant une période de trois (3) ans à compter de la date de réception provisoire du projet ;
- Former les bénéficiaires à la maintenance préventive et curative, en leur transmettant les compétences techniques nécessaires pour assurer la gestion autonome des équipements ;

- Fournir aux bénéficiaires l'ensemble des outils, équipements et moyens requis pour la réalisation des opérations de maintenance, afin de garantir la pérennité des installations à l'issue de la période d'assistance.
12. Le montant du marché sera un montant global, forfaitaire,
13. Le montant du marché couvre ce qui suit
- La conception, ainsi que toutes les études techniques relatives au projet;
 - L'exécution des travaux ;
 - La gestion directe des infrastructures par l'équipe de l'attributaire pendant la première année suivant la réception provisoire, avec un encadrement rapproché et un accompagnement des bénéficiaires finaux;
 - La cogestion entre l'équipe de l'attributaire et les coopératives ou organisations locales (bénéficiaires finaux), dans une logique d'accompagnement et de responsabilisation progressive pendant la deuxième année à compter de la réception provisoire ;
 - Un appui ponctuel à la gestion en faveur des bénéficiaires finaux, si nécessaire, ainsi que la réalisation d'une évaluation finale de l'autonomie acquise.
14. TAAZOUR se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel offre.
15. **Le dossier de préqualification** en pièce joint

LE SECRETAIRE GENERAL
Dr El Moctar HENDE

